

LES FONDAMENTAUX EN ASSURANCES DE PERSONNES

Les mécanismes de la protection sociale

2 JOURS, 14 HEURES

ASSURANCE DE PERSONNES

CODE : AAP29

Objectifs de la formation

Détailler l'organisation et le fonctionnement du système de protection sociale en France

Délimiter le périmètre des prestations servies par les régimes obligatoire et complémentaire pour chacun des risques liés à la personne

Distinguer les assurances obligatoires, facultatives, individuelle et collectives

Faire le point sur la réglementation et l'actualité de l'assurance de personnes

Animée par

- NOTHEAUX Olivier
Consultant formateur,

Public concernés

- Professionnels de l'assurance de personnes : Responsables et chargés de clientèle, Technico-commerciaux, Gestionnaires de contrats d'assurance de personnes (santé, de prévoyance collective et de garanties des accidents de la vie (GAV)), Conseillers commerciaux et clientèle, Courtiers, Téléconseillers, Agents d'assurance, Mandataires, Juristes, Toute personne en relation avec la prestation de vente ou de gestion d'assurance de personnes, Toute personne travaillant dans le secteur de l'assurance

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif général : 1 595,00 €HT

Préambule

- Définir les risques sociaux de 1898 à nos jours : maladie, incapacité, invalidité, dépendance et décès
- Les réponses apportées à la couverture des risques sociaux dans le temps : santé, prévoyance, GAV, emprunteur...
- Les assurances vie et de capitalisation

Etudier l'organisation et l'évolution du système de protection sociale en France

- Décrire l'histoire, les fondements et les dates clés de la sécurité sociale
- Énumérer les régimes sociaux obligatoires et les risques pris en charge

- Décomposer le financement de la prise en charge des risques sociaux : impôts, taxes et contributions sociales
- Différencier les cotisations sociales : maladie, chômage, assurance vieillesse, retraites complémentaires
- Etudier le cas des travailleurs non-salariés (TNS)
- Distinguer les régimes de base (prestations en nature / espèces) et les régimes complémentaires
- La protection universelle maladie (PUMA)
- La réforme annoncée de la dépendance : le 5ème risque

CAS PRATIQUE Analyser un bulletin de salaire, les lignes de cotisations de protection sociale et les risques couverts

EXERCICE QCM : vérifier la bonne compréhension de l'organisation du système de protection sociale

Définir la protection sociale complémentaire

- L'assurance complémentaire santé : garanties, exclusions, conditions de souscription et prestations prises en charge
- Appréhender la notion de contrat responsable
- La prévoyance : risques couverts, limites de garantie et différentes prestations

EXERCICE Etudier plusieurs contrats complémentaires santé

Distinguer les contrats individuels et collectifs (santé, prévoyance, épargne retraite)

- Faire le point sur les spécificités réglementaires des contrats collectifs
- Lister les risques couverts dans le cadre d'un contrat collectif
- Identifier les personnes pouvant être assurées dans le cadre d'un contrat d'assurance collectif
- Le cas particulier de l'assurance emprunteur
- Focus sur l'assurance vie

EXERCICE Etudier une convention collective ou un accord de branche

Différencier les assurances facultatives et obligatoires

- Lister les assurances de personnes obligatoires et facultatives pour les particuliers
- Lister les assurances de personnes obligatoires et facultatives pour les particuliers
- Identifier les assurances non obligatoires légalement mais imposées par certains établissements
- Les sanctions applicables en cas de non souscription d'une assurance obligatoire

Cerner l'environnement juridique commun aux assurances de personnes

- Le principe forfaitaire/indemnitaire
- Les règles de commercialisation
- Les obligations d'information et le devoir de conseil : DDA

Lister les grandes réformes qui ont structuré le marché de l'assurance de personnes et faire le point sur les impacts des dernières évolutions réglementaires

- L' Accord National Interprofessionnel (ANI)

- La Directive Distribution Assurance
- Le 100% santé
- La loi PACTE
- La loi Hamon et la résiliation infra annuelle
- Le projet de 5ème branche : réforme de ma dépendance

EXERCICE Info/intox contrat responsable : identifier les composants du nouveau contrat responsable

Posséder les bases fiscales des contrats d'assurances de personnes

- Les avantages fiscaux et sociaux des contrats collectifs
- Les avantages fiscaux des contrats individuels

Dates

Paris	Classe virtuelle
09-10/06/2022	11-12/07/2022
08-09/09/2022	22-23/11/2022
14-15/12/2022	

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.